

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.09.172

**Parc d'Activités
Euratlantic -
Communes de FLEAC
et SAINT-YRIEIX :
dénomination des
voies**

LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Fatiha BOURDAREAU

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Philippe LAVAUD à Denis DOLIMONT, Simon DEFORGE à Rachid RAHMANI

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, François ELIE par Samuel CAZENAVE, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD
--------------------------	---------------------------------

PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC - COMMUNES DE FLEAC ET SAINT-YRIEIX : DENOMINATION DES VOIES
--

La ComAGA a achevé dernièrement la seconde tranche de travaux du parc d'activités Euratlantic. Le trafic est aujourd'hui possible à partir de l'échangeur de Villesèche jusqu'à la RD 103 en passant par les voies des tranches 1 et 2 du parc d'activités Euratlantic (domaine privé ComAGA) et la ZE des Voûtes (domaine public de la commune de Fléac).

Un arrêté d'ouverture à la circulation publique doit être pris par les communes de Fléac et de Saint -Yrieix sur Charente afin qu'en vertu de leur pouvoir de police, les maires définissent et mettent en œuvre les règles de circulation.

Par ailleurs, les communes ont été sollicitées par la ComAGA, afin de procéder à la dénomination des voies et à la numérotation des lots, préalablement à cette ouverture.

La ComAGA doit prendre une délibération visant à fixer les noms de ces voies. Afin de faciliter, entre autres choses, la distribution du courrier et l'intervention des services de secours, les redondances doivent être proscrites.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 11 septembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER la dénomination suivante pour les voies du parc EURATLANTIC :

- rue de l'Europe
- rue de l'Angoumois
- impasse de l'Océan

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 septembre 2008	<u>Affiché le :</u> 01 octobre 2008